



## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 25 OCTOBRE 2012**

### **COMPTE RENDU SOMMAIRE** **EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2121-25** **DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**Date de convocation** 18 octobre 2012

**Nombre de conseillers en exercice** 29

**Nombre de Présents :** 21

Pierre GREGOIRE, Geneviève MALET, Eric BATTAGLIA, Yves KERSCAVEN, Claudine MATTIODA, Jean-Pierre GRESSIER, Agnès RAFAITIN, Adjoints,  
Marc BINET, Françoise GIGOI, Conseillers Municipaux Délégués  
Frank LEROUX, Stéphanie DESIRE, Christian BELLE, Yvette GARNIER, Gérard FINKEL,  
Marguerite WEBER, Jean Luc KOBON, Danièle GLOTIN, Philippe DEMARET, Paule SCHAAFF,  
Sébastien ZRIEM, Sylvie DUFILS, Conseillers Municipaux

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** 6

M. Alain BOURGEOIS à M. Pierre GREGOIRE  
Mme Yvonne ROYER à Mme Claudine MATTIODA  
Mme Christine GERARD à Mme Geneviève MALET  
Mme Martine DELANDE à Mme Françoise GIGOI  
Mme Christiane ROCHWERG à Mme Sylvie DUFILS  
M. Paul AUGOT à Mme Paule SCHAAFF.

**Absents :** 2

M. Ahmed BENLEBNA, Mlle Xuan LECOMTE.

- le nombre de votants est donc de 27.

**Président de séance :** Pierre GREGOIRE

**Secrétaire de séance :** Gérard FINKEL

M. le Président de séance constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

## **Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.**

- N°71/2012      Marché passé avec la société EIFFAGE TRAVAUX PUBLIC, pour les travaux de mise aux normes pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR) de cinq arrêts de bus sur le territoire de la commune, pour un montant de 34 122,25 € HT.
- N°72/2012      Contrat passé avec la société LOGITUD SOLUTIONS, pour la maintenance du logiciel PVE (Procès Verbaux Electroniques), pour un montant de 954,41€ HT et une durée de 3 ans à compter du 12 septembre 2012.
- N°73/2012      Marché passé avec la société EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS, pour les travaux d'aménagements et de mise en sécurité de diverses voiries (rue du Languedoc, de Normandie, et Villebois Mareuil), pour un montant de 33 997,70 € HT.
- N°74/2012      Marché passé avec la société EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS, pour les travaux de réfection du parking de l'école Paul Fort pour un montant de 19 229 € HT.

**Le Conseil municipal prend acte du compte-rendu des décisions prises.**

### **Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 20 septembre 2012**

**VOTE : 21 POUR (MM BOURGEOIS, GREGOIRE, MALET, BATTAGLIA, ROYER, KERSCAVEN, MATTIODA, GRESSIER, RAFAITIN, BINET, GIGOI, LEROUX, DESIRE, BELLE, GERARD, GARNIER, FINKEL, WEBER, KOBON, DELANDE, GLOTIN)  
6 CONSEILLERS NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (MM. DEMARET, SCHAAFF, ZRIEM, ROCHWERG, AUGOT, DUFILS)**

### **AFFAIRES GENERALES**

#### **1 – Adhésion de la commune de Champagne-sur-Oise au Syndicat Mixte pour la gestion de la fourrière animale du Val d'Oise**

Le Syndicat Mixte de Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise (SMGFAVO) a reçu, sur la base d'une délibération de son Conseil municipal du 26 janvier 2012, une demande d'adhésion de la commune de Champagne-sur-Oise. Par délibération n°2012-01, le Comité syndical réuni en séance le 25 février 2012 a accepté l'adhésion de la commune de Champagne-sur-Oise. Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'adhésion de la commune de Champagne-sur-Oise au Syndicat Mixte pour la gestion de la fourrière animale du Val d'Oise.

**Voté à l'unanimité des suffrages exprimés (27)**

#### **2 – Règlement relatif aux modalités de prêt du minibus communal**

La Ville bénéficie de la mise à disposition gratuite d'un minibus de 9 places par la société Visiocom.

Il revient donc au Conseil municipal de définir un règlement d'utilisation de ce bus afin de préciser les modalités pratiques de prêt de ce véhicule.

**Voté à l'unanimité des suffrages exprimés (27)**

## **EDUCATION**

### **3 – Octroi de subventions exceptionnelles aux coopératives scolaires**

L'école maternelle du Village a organisé une sortie en fin d'année scolaire 2012. Le coût du transport a été payé directement par la coopérative scolaire au lieu d'être pris en charge par la Ville.

Par conséquent, il convient de verser, sous forme de subvention à la coopérative de l'école, le montant correspondant soit 1 600 €.

L'école élémentaire Albert Camus a organisé une classe de découverte au centre équestre de Formanoir dans l'Yonne du 11 au 15 juin 2012. 23 enfants de CP ont pu s'initier à de nouvelles activités. Le coût du séjour s'élève à 6 173 €. Les familles ont participé à hauteur de 3 310 €. Lors de sa séance du 12 avril 2012, le Conseil municipal s'est engagé à financer cette classe poneys.

Par conséquent, il convient de verser, sous forme de subvention à la coopérative scolaire de l'école, le solde soit 2 863 € correspondant à une participation de 46,4% du coût total du séjour.

Le groupe scolaire Paul Fort organise du 22 au 26 octobre 2012 une classe de découverte au centre de loisirs de Saint Front en Haute Loire, avec pour thème : Nature et environnement.

82 enfants vont pouvoir participer à ce séjour dont 46 élèves de moyenne et grande section de maternelle, 12 de la CLIS (Classe pour l'Inclusion Scolaire) et 24 de la classe de CE2/CM1.

Le coût s'élève à 23 320 €. Les familles ont contribué à hauteur de 8 549 € et la coopérative à hauteur de 1 000 €.

La Ville souhaitant financer ce projet, il convient de verser, sous forme de subvention, le solde soit 13 771 € correspondant à une participation de 61,70% du coût total du séjour.

**Voté à l'unanimité des suffrages exprimés (27)**

## **ETAT CIVIL**

### **4 – Tarifs du cimetière 2013**

Voici les propositions de tarifs municipaux pour le cimetière et le columbarium (concessions et taxes funéraires) avec une augmentation de 2 %.

<b><u>TARIFS</u> <u>CONCESSIONS</u></b>	<b>Année 2012</b>	<b>Année 2013</b>
<b><u>Concession</u> :</b>		
- de 15 ans	204,00 €	208,08 €
- de 30 ans	497,75 €	507,70 €
- de 50 ans	1 591,20 €	1 623,02 €

<u>Concession avec caveau 2 places:</u>		
- de 15 ans	2104,00 €	2146,08 €
- de 30 ans	2394,70 €	2442,59 €
- de 50 ans	3481,00 €	3550,62 €
Taxe d'Inhumation de cercueil, reliquaire, urne	37,74 €	38,49 €
Taxe d'Exhumation de cercueil, reliquaire, urne	37,74 €	38,49 €
Taxe de Creusement de fosses	37,74 €	38,49 €
Taxe de Droit de séjour au caveau provisoire (forfait 7 jours)	37,74 €	38,49 €
<b>TARIFS COLUMBARIUM</b>	<b>Année 2012</b>	<b>Année 2013</b>
<u>Concession :</u>		
- de 15 ans	171,36 €	174,78 €
- de 30 ans	415,14 €	423,44 €
Taxe de dépôt des cendres	37,74 €	38,49 €
Taxe de dispersion des cendres (jardin du souvenir)	52,02 €	53,06 €
Vacation de police (9h/12h00- 13h30/17h00)	25,00 €	25,00 €

**Voté à l'unanimité des suffrages exprimés (27)**

## **FINANCES**

### **5 – Garantie d'emprunt accordée à la société d'HLM Immobilière 3F**

**Point reporté**

### **6 – Décision modificative**

Après 10 mois d'exécution budgétaire, des modifications s'avèrent nécessaires. C'est pourquoi une première décision modificative du budget est présentée au vote du Conseil municipal après passage en Commission des finances le 17 octobre dernier.

**VOTE : 21 POUR (MM BOURGEOIS, GREGOIRE, MALET, BATTAGLIA, ROYER, KERSCAVEN, MATTIODA, GRESSIER, RAFAITIN, BINET, GIGOI, LEROUX, DESIRE, BELLE, GERARD, GARNIER, FINKEL, WEBER, KOBON, DELANDE, GLOTIN)  
6 ABSTENTIONS (MM. DEMARET, SCHAAFF, ZRIEM, ROCHWERG, AUGOT, DUFILS)**

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **7 – Création de trois emplois non permanents – accroissement temporaire d’activités pour le service Jeunesse et Famille**

Conformément à l’article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l’organe délibérant de la collectivité ou de l’établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l’effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le dernier tableau des emplois a été adopté par le Conseil Municipal le 20 septembre 2012.

Depuis le succès des activités estivales proposées par le service jeunesse, les jeunes ont souhaité bénéficier d’actions en faveur :

- de l’aide aux devoirs et le renforcement en classes élémentaires et collèges
- du développement des pratiques culturelles et artistiques

En complément des ateliers traditionnels d’alphabétisation, couture et créativité, d’aide aux démarches administratives, les activités de zumba et d’initiation musicale (percussions) sont proposées à une cinquantaine de jeunes de la commune.

Il est demandé au Conseil municipal d’approuver la création de 3 emplois non permanents d’adjoint d’animation de 2<sup>ème</sup> classe, non titulaires, à temps non complet, à raison de 9 heures hebdomadaires en période scolaire et 35 heures hebdomadaires durant les vacances scolaires, pour faire face à l’accroissement temporaire des activités d’animation au service jeunesse.

La rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d’adjoint d’animation de 2<sup>ème</sup> classe.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget de la collectivité, chapitre 12, articles 6331 à 6488.

**Voté à l’unanimité des suffrages exprimés (27)**

## FETES ET CEREMONIE

### **8 – Tarifs des locations de salles municipales et conditions d'utilisation – Droits de place Année 2013**

Afin d'harmoniser les tarifs des locations des salles et des droits de place avec les communes avoisinantes, Monsieur le Maire, propose les augmentations suivantes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

<b>Salles</b>	<b>Tarif Année 2012</b>	<b>Tarif Année 2013</b>
<b><u>Anglade N°1</u></b>		
La journée de 9h00 à 22h30 (10 personnes)	54,00 €	70,00 €
<b><u>Anglade N°2</u></b>		
La journée de 9h00 à 22h30 (50 personnes)	107,00 €	150,00 €
<b><u>Complexe de la Prairie</u></b>		
Polyvalente n°1 ou n°2 (100 personnes) En semaine de 9h00 à 22h30 ou du samedi 14h00 au dimanche 3h00	320,00 €	400,00 €
Les deux salles polyvalentes (200 personnes) En semaine de 9h00 à 22h30 ou du samedi 14h00 au dimanche 3h00	533,00 €	700,00 €
Caution	1.000,00 €	1.000,00 €
<b><u>Polyvalente n° 3 (400 personnes)</u></b>		
Soirée semaine Ezanvillois De 18h00 à 3h00	748,00 €	800,00 €
Soirée semaine Non Ezanvillois De 18h00 à 3h00	960,00 €	1.000,00 €
Week-end Ezanvillois Du samedi 14h00 au dimanche matin 3h00	960,00 €	1.000,00 €
Week-end non Ezanvillois Du samedi 14h00 au dimanche matin 3h00	1.600,00 €	1.700,00 €
Week-end Ezanvillois Du samedi 14h00 au dimanche 16h00 *	1.200,00 €	1.300,00€
Week-end non Ezanvillois Du samedi 14h00 au dimanche 16h00 *	2.000,00 €	2.200,00€

Caution	2.000,00€	2.000,00€
Droits emplacements sur la commune	107,00 €	110,00 €
Cirque	645,00 €	645,00 €

#### Horaires d'utilisation des salles

Toutes les manifestations doivent être terminées à 3h du matin. L'alarme de la salle est remise automatiquement en fonction.

\*Pour les locations week-end du samedi 14h00 au dimanche 16h00, coupure obligatoire le dimanche de 3h00 à 10h00.

#### Conditions de la location

Les salles sont réservées en priorité aux habitants Ezanvillois. Un habitant hors Ezanville ne peut réserver que dans la période de 6 mois avant la manifestation.

#### Pièces à fournir lors de la réservation

- Chèque du montant de la location
- Eventuellement chèque de caution
- Photocopie de la pièce d'identité
- Justificatif de domicile de moins de trois mois
- Attestation d'assurance responsabilité civile

#### Etat des lieux

Un état des lieux entrant se fera lors de la remise des clefs avant la manifestation et un second, le lendemain de la manifestation, si celle-ci a lieu en semaine ou le lundi matin, si la manifestation s'est tenue le week-end.

#### Matériel mis à disposition

Au Complexe :       37 tables  
                          275 chaises

#### Nettoyage

Les salles doivent être rendues rangées et nettoyées par l'occupant.

#### Associations

La location des salles est gratuite pour les associations sportives ou culturelles reconnues sur la Ville, ayant leur siège social sur Ezanville, à raison d'une manifestation par an et par section.

Toute autre location se fait aux tarifs indiqués ci-dessus exception faite de la délibération 03/2011 du 1<sup>er</sup> mars 2011.

**Vote : 19 VOIX POUR (MM BOURGEOIS, GREGOIRE, MALET, BATTAGLIA, ROYER, KERSCAVEN, GRESSIER, RAFAITIN, BINET, GIGOI, LEROUX, BELLE, GERARD, GARNIER, FINKEL, WEBER, KOBON, DELANDE, GLOTIN)**

**Et 8 ABSTENTIONS (MM MATTIODA, DESIRE, DEMARET, SCHAAFF, ZRIEM, ROCHWERG, AUGOT, DUFILS)**

## **PATRIMOINE**

### **9 – Inventaire communal – Véhicules à déclasser**

Il est proposé au Conseil municipal de sortir de l'inventaire et de déclasser du domaine public communal trois véhicules de service en raison de leur âge et de leur état et de procéder à leur déclassement du domaine public.

Fourgonnette CITROEN Jumper – immatriculé 609 CXW 95, reprise par un garage.

Fourgonnette CITROEN Berlingo – immatriculé 22 CEM 95, mise à la casse.

Fourgonnette PEUGEOT Partner – immatriculé 493 CXH 95 partiellement détruit.

**Voté à l'unanimité des suffrages exprimés (27)**

### **10 – Règlement intérieur destiné à assurer le bon usage d'occupation des immeubles communaux**

Le service patrimoine a rédigé un règlement intérieur pour une remise en conformité des relations entre la Ville et les locataires des logements communaux.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter ce nouveau règlement intérieur destiné à assurer le bon usage d'occupation des immeubles.

**Voté à l'unanimité des suffrages exprimés (27)**

## **URBANISME**

### **11 – Plan de Déplacement urbain d'Ile-de-France**

Le PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN D'ILE DE FRANCE (PDUIF) doit être en cohérence, notamment, avec le Schéma Directeur de la région Ile-de-France et le Plan Régional pour la Qualité de l'Air.

Au niveau local, le Plan Local d'Urbanisme, ainsi que les décisions prises concernant la Voirie et la Police de circulation et de stationnement doivent être en concordance avec celui-ci.

Pour rappel, les actions envisagées par ce Plan sont notamment :

- Renforcer les transports collectifs et l'usage des modes « actifs » (marche, vélo), alternatifs à la voiture,
- Améliorer les pôles multimodaux,
- Aménager la rue pour le piéton et rendre la voie cyclable,
- Améliorer la sécurité routière,
- Mettre en œuvre une politique de stationnement public et encadrer le stationnement privé,
- Rendre la voirie et les Transports collectifs accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite.



Tenant compte d'un accroissement de 7% du nombre de déplacements d'ici 2020, l'objectif du PDUIF est d'augmenter de 20% l'utilisation des Transports collectifs, de 10% l'usage de la marche et du vélo et de réduire de 2% les déplacements en voiture et en moto.

Contrairement à ce qui s'est produit dans d'autres communes, l'intensification urbaine à Ezanville, ne s'est pas réalisée autour de la Gare SNCF. Dans le cadre de ce Plan, il convient donc d'orienter son développement, tout en rendant plus efficient son accès par les modes alternatifs à la voiture, principalement le bus, mais aussi le vélo et la marche.

De plus, compte tenu de l'existence d'un grand parking Intercommunal à la Gare, largement utilisé par les communes avoisinantes, **la toute première mesure** consisterait à aménager le périmètre de la Gare, afin de le faire classer par la Région Ile de France, comme Pôle d'Influence Régional, comme le sont certaines communes voisines.

**La seconde mesure**, si on souhaite développer l'accès de ce périmètre par un mode de Transport alternatif à la voiture, consisterait à obtenir du Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF) et des sociétés de Transports : RATP et VALMY, un service de bus mieux adapté, notamment au niveau des horaires, du tracé et du volume offert, afin de tendre vers une réelle intermodalité Bus/Trains.

**La troisième mesure**, visant également l'objectif de mode alternatif, consiste à réfléchir sur la création d'une piste cyclable partant de la Gare, jusqu'au Complexe de la Prairie, passant par le tronçon Est de la rue de la Gare, l'avenue Foch, le chemin de Moisselles et le collège. Ce projet met ainsi en scène plusieurs acteurs : les communes d'Ezanville et d'Ecouen (pour la rue de la Gare et l'avenue Foch) et la CCOPF (pour le chemin de Moisselles et la rue de Condé).

A noter que ce projet comporte un certain nombre de difficultés techniques, qu'il faudra prévoir. En effet, nos communes ont été construites sur un schéma qui ne prévoyait pas la cohabitation voitures/vélos et nécessiteront peut-être, à certains endroits, des aménagements qui vont créer une gêne, voire même un changement radical des habitudes de la part des utilisateurs et des riverains. Ce sera principalement le cas rue de la Gare, entre la place de la Gare et l'avenue Foch.

**La quatrième mesure**, déjà en cours de réflexion consiste à améliorer la sécurité des piétons, des cyclistes et des automobilistes, notamment sur ce même tronçon.

Enfin **la cinquième mesure**, également dans le même esprit, consiste à continuer de réfléchir et à appliquer des règles de stationnement, notamment autour de la Gare, permettant d'absorber l'augmentation exponentielle des voitures (maintenant une par personne), tout en rendant les trottoirs aux piétons.

**Vote : 18 VOIX POUR ((MM BOURGEOIS, GREGOIRE, MALET, BATTAGLIA, KERSCAVEN, GRESSIER, BINET, GIGOI, DESIRE, BELLE, GERARD, GARNIER, FINKEL, WEBER, KOBON, DELANDE, GLOTIN, ROCHWERG)  
Et 9 ABSTENTIONS (MM ROYER, MATTIODA, RAFAITIN, LEROUX, DEMARET, SCHAAFF, ZRIEM, AUGOT, DUFILS)  
Assorti des observations ci-dessus et ci-après annexées**

## **12 – Travaux d'enfouissement des réseaux aériens Grande Rue – Demande de subventions**

Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux d'une partie de la Grande Rue (Place Jules Rodet – Rue de la Ferme et Condé), il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser à solliciter les participations du SMDEGTVO (40 % du montant des travaux, soit 31 139,66 €), et d'obtenir l'autorisation de démarrage des travaux avant notification des participations du syndicat.

Le montant global des travaux est estimé à 93 107,58 € TTC.

**Vote : 21 VOIX POUR (MM BOURGEOIS, GREGOIRE, MALET, BATTAGLIA, ROYER, KERSCAVEN, MATTIODA, GRESSIER, RAFAITIN, BINET, GIGOI, LEROUX, DESIRE, BELLE, GERARD, GARNIER, FINKEL, WEBER, KOBON, DELANDE, GLOTIN)  
Et 6 ABSTENTIONS (MM DEMARET, SCHAAFF, ZRIEM, ROCHWERG, AUGOT, DUFILS)**

## **13 – Communication du rapport annuel d'activité du SIAH des Vallées du Croult et du Petit Rosne**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de prendre connaissance du rapport annuel d'activité « 2011 » du SIAH des Vallées du Croult et du Petit Rosne.

**Le Conseil municipal donne acte du rapport annuel du SIAH**

## **14 – Acquisition de la parcelle AI395, sis 12 bis rue Paul Fort**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation des réseaux de collecte des eaux usées et pluviales des rues Krüger et des Marais, il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser à solliciter les participations de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (37 % du montant des travaux sur réseau Eaux Usées, soit 108 941,32 €), du SIAH (10 % du montant des travaux sur réseau Eaux usées, soit 29 443,60 €), et d'obtenir de l'AESN, du Conseil Général et du SIAH, l'autorisation de démarrage des travaux avant notification de leurs participations.

Le montant global des travaux sur l'ensemble des réseaux est estimé à 459 286,87 € TTC, réparti comme suit :

- Eaux Usées = 352 145,46 € TTC
- Eaux Pluviales = 99 020,43 € TTC
- Maîtrise d'œuvre = 8 120,98 € TTC

**Vote : 19 POUR (MM BOURGEOIS, GREGOIRE, MALET, BATTAGLIA, ROYER, KERSCAVEN, MATTIODA, GRESSIER, RAFAITIN, BINET, GIGOI, LEROUX, BELLE, GERARD, GARNIER, FINKEL, WEBER, DELANDE, GLOTIN)  
2 ABSTENTIONS (Mme DESIRE, M. KOBON)  
6 VOTES CONTRE (MM DEMARET, SCHAAFF, ZRIEM, ROCHWERG, AUGOT, DUFILS)**

La séance du Conseil municipal est levée à 22H15 heures.